

Le Plan
d'action
de l'UE
en faveur

des forêts



2007-2011



Sommaire

1. Les forêts de l'Union européenne: un bien précieux	4
2. Les forêts d'Europe à l'échelle mondiale	8
3. Gestion durable et gestion multifonctionnelle des forêts	10
4. Mise en place du Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts	14
5. Mise en œuvre du Plan d'action en faveur des forêts	15
6. Interaction entre le Plan d'action en faveur des forêts et les autres politiques communautaires	18
7. Les responsabilités de l'Union européenne au niveau mondial	20
8. Une question de travail d'équipe	22
9. Le Plan d'action en faveur des forêts et le public	23
10. Le Plan d'action en faveur des forêts: une expérience positive	24
11. Sources d'informations complémentaires	25



Avant-propos

Mariann Fischer Boel

Commissaire chargée de l'agriculture et du développement rural



Les forêts constituent une part importante de l'héritage et de l'identité de l'Europe. Les images que les satellites nous renvoient de l'Europe sont parsemées de grands espaces verts. En effet, les forêts et autres zones boisées couvrent plus de 40% du territoire de l'Union européenne des 27 États membres. Toutefois, le public ne donne pas toujours à ces énormes étendues l'attention qu'elles méritent, malgré le rôle essentiel que les forêts ont toujours joué à travers notre histoire en tant qu'abris et source de combustible et d'air pur. Les forêts contribuent aussi à notre qualité de vie et leurs dimensions sociales et culturelles sont de plus en plus appréciées par notre société.

Il faut aujourd'hui trouver un équilibre entre des objectifs politiques multiples dans le secteur forestier. D'une part, la sylviculture et les industries de la filière bois emploient des millions de personnes et contribuent à notre prospérité, en particulier dans les zones rurales. Nous devons continuer d'encourager l'utilisation du bois et d'autres ressources forestières renouvelables de manière compétitive mais aussi durable. D'autre part, les forêts sont essentielles pour atteindre nos objectifs et nos engagements internationaux en matière d'environnement, particulièrement en matière de protection de la biodiversité, d'atténuation des changements climatiques, de protection des ressources en eau, et de lutte contre l'érosion et la désertification. Par ailleurs, les forêts améliorent notre environnement vital, et offrent des possibilités de loisirs et de vie saine.

Si ces objectifs sont souvent perçus comme contradictoires, cela ne devrait pas nous empêcher de viser à les atteindre tous. Je suis convaincue que la compétitivité est un pilier important du développement durable; en effet, elle offre une base aux autres composantes clés: les aspects environnementaux et sociaux. Les chiffres montrent que nous pouvons exploiter nos forêts de façon réfléchie sans interférer avec leurs autres fonctions. Nous ne récoltons actuellement que 60 à 70% de notre croissance annuelle en bois. Cela signifie qu'il reste encore du bois en Europe dont nous pourrions faire bon usage, sans pour autant compromettre la gestion durable de nos forêts.

L'UE vise, à travers son Plan d'action en faveur des forêts, à équilibrer ces multiples objectifs. Ce plan, qui couvre la période de 2007 à 2011, constitue un pas en avant vers une meilleure coordination de la politique forestière et des actions y afférentes au sein de l'UE.

La politique forestière implique la pleine participation des États membres. Le rôle de la Commission européenne est de guider et de coordonner la réalisation des objectifs communs. Le Plan d'action en faveur des forêts constitue la pièce maîtresse de cette tâche; c'est ce qu'illustre la présente brochure. Les forêts contribuent de manière importante à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'UE; le Plan d'action en faveur des forêts profite donc à nous tous.



Mariann Fischer Boel



1. Les forêts de l'Union européenne: un bien précieux

LES FORÊTS SERVENT PLUSIEURS FINALITÉS

Les forêts fournissent un moyen de subsistance à des millions de travailleurs, d'entrepreneurs et de propriétaires forestiers. Leur contribution à la croissance économique, à l'emploi et à la prospérité est considérable, notamment dans les régions rurales. Elles sont une source importante de matières premières pour les industries de la filière bois, fournissant le bois, la pâte, l'écorce et les fibres nécessaires à une multitude de secteurs, notamment le bâtiment, la menuiserie et l'ébénisterie, la fabrication de placage et de contreplaqué, ainsi que la production de papier et d'articles sanitaires. Dans certains États membres, les industries de la filière bois sont d'importants employeurs du secteur manufacturier. Elles fournissent également de l'énergie, à la fois directement et indirectement, ainsi qu'une multitude de produits forestiers non ligneux, dont des pâturages et du fourrage pour les animaux domestiques et semi-sauvages.

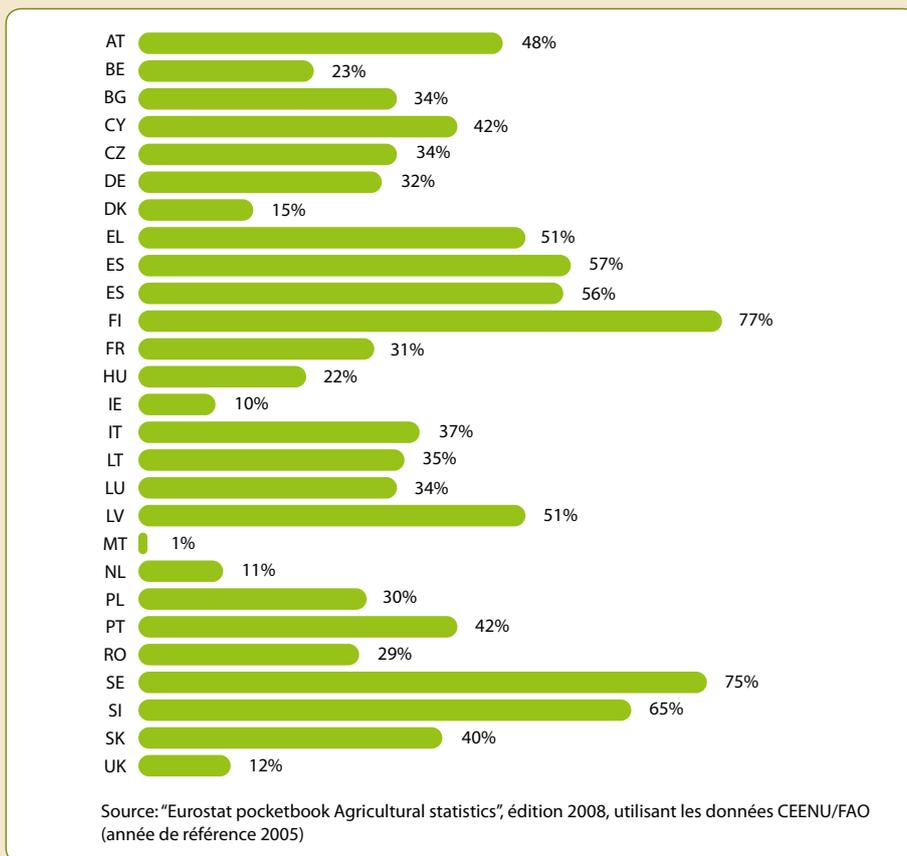
Les forêts sont l'un des éléments-clés de nos écosystèmes. Elles jouent un rôle environnemental important, servant d'habitat à diverses espèces végétales et animales, et protégeant l'eau et le sol. Elles protègent également les terres, les infrastructures et les habitations de l'érosion; elles aident à prévenir les avalanches ou les glissements de terrain dans les régions montagneuses, et permettent de capter et de filtrer l'eau. Ainsi les forêts remplissent-elles de nombreuses fonctions. La gestion des forêts a jusqu'à présent toujours tenu compte de cette "multifonctionnalité".

COMMENT LES FORÊTS ET LEUR GESTION RÉPONDENT AUX BESOINS DES CITOYENS EUROPÉENS ET AMÉLIORENT LEUR ENVIRONNEMENT VITAL

Les fonctions des forêts et de la sylviculture	
Fonction économique	<ul style="list-style-type: none">■ source de revenus■ lieu de travail■ approvisionnement en ressources renouvelables pour la consommation locale et individuelle■ approvisionnement en matières premières pour les industries de la filière bois■ approvisionnement en matériaux pour les produits en bois de haute qualité■ fourniture d'une source d'énergie locale et renouvelable
Fonction environnementale	<ul style="list-style-type: none">■ fourniture d'un écosystème riche en biodiversité■ atténuation des effets des changements climatiques par la séquestration du carbone■ protection des ressources en eau■ apport de stabilité et d'intégrité écologique dans le paysage■ protection contre les avalanches et les glissements de terrain dans les régions montagneuses■ prévention de l'érosion du sol et lutte contre la désertification■ purification de l'air
Fonction sociale	<ul style="list-style-type: none">■ fourniture d'équipements de loisirs, notamment pour les citoyens■ apport d'un cadre de vie sain■ protection contre les catastrophes naturelles■ rendre les zones rurales agréables à vivre■ sauvegarde des valeurs culturelles, spirituelles et du patrimoine



Graphique 1. Pourcentage de couvert forestier et boisé dans les États membres de l'Union européenne par rapport à la superficie terrestre totale



PROPRIÉTÉ DES FORÊTS

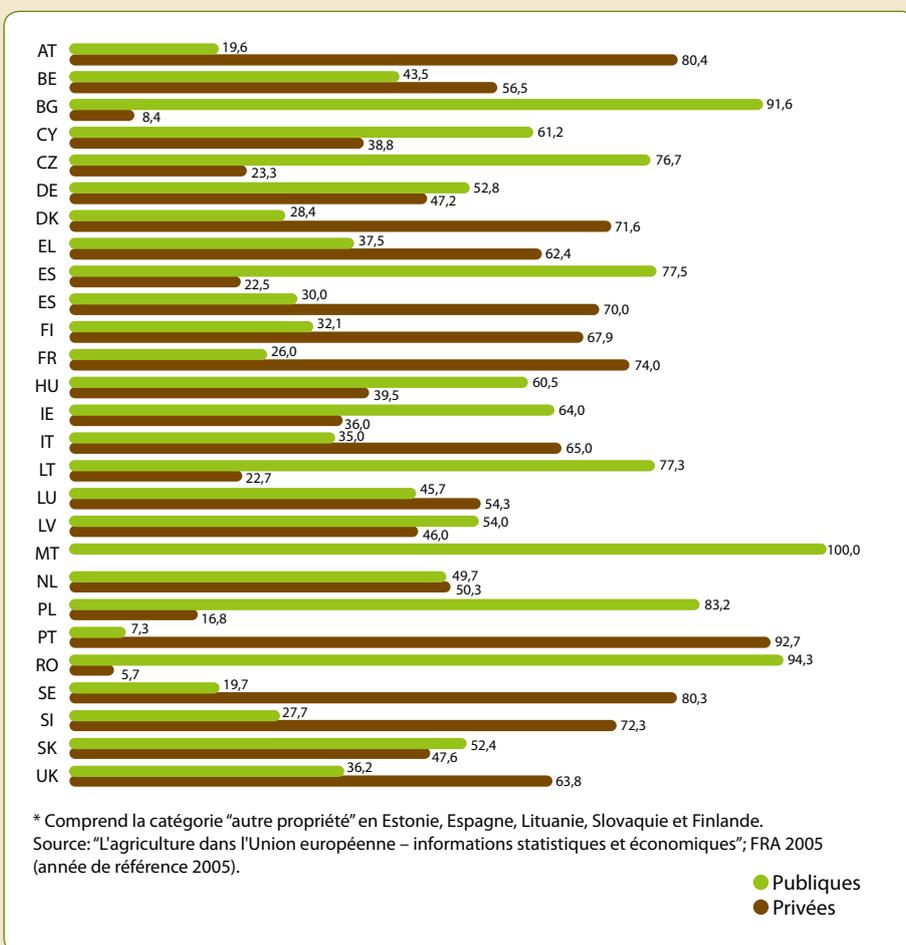
Environ 60% des forêts appartiennent à quelque 16 millions de propriétaires forestiers privés. Les exploitations forestières privées sont d'une taille moyenne de 13 hectares, mais la majorité des forêts privées sont de moins de cinq hectares. Ce secteur est cependant en train de changer. Parallèlement aux modifications de la structure de la propriété forestière en Union européenne, des changements ont également lieu au niveau des métiers et des modes de vie des propriétaires de forêts privées. Les propriétaires forestiers deviennent moins dépendants de la sylviculture comme source principale de revenus. Les forêts de l'Union européenne appartiennent de plus en plus à des citoyens, dont les objectifs de gestion peuvent être différents de ceux des propriétaires ruraux traditionnels.

À la suite des élargissements récents de l'Union européenne, le nombre d'exploitations forestières privées a augmenté de 25% et le nombre de propriétaires forestiers, de près de trois millions (selon les estimations). Les processus de restitution des forêts, qui ont eu lieu dans les nouveaux États membres et se poursuivent dans certains cas, ont facilité la propriété privée.



La propriété forestière publiques domine dans la majorité des États membres de l'Est et du Sud-est. La taille moyenne des exploitations forestières publiques dépasse 1 000 hectares, avec des variations considérables d'un pays à l'autre. Une importante proportion de forêts publiques appartient à des municipalités et communes. Ces forêts sont gérées en fonction des besoins locaux.

Graphique 2. Forest ownership: shares of public and private ownership*



2. Les forêts d'Europe à l'échelle mondiale

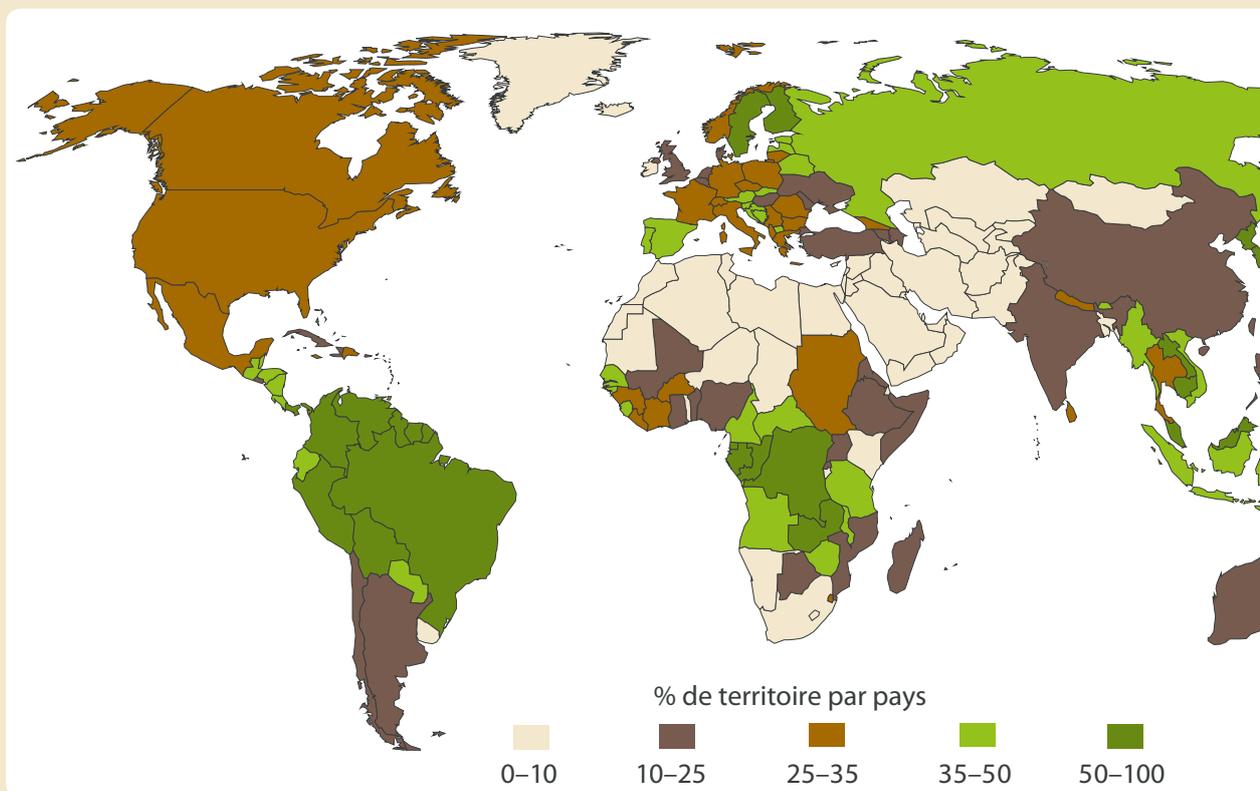
L'ÉTAT DES FORÊTS DU MONDE

Les forêts de l'Union européenne ne devraient pas être vues isolément. Les forêts du monde entier sont confrontées aux mêmes difficultés que celles de l'Europe. Cependant, dans certaines régions de la planète, d'importants problèmes supplémentaires viennent s'y ajouter, comme la désertification, l'envahissement de certaines espèces, l'abattage illicite et la surexploitation des forêts.

Les forêts couvrent à peu près 30% de la superficie terrestre totale, mais sont irrégulièrement réparties autour du globe. Cinq pays (la Russie, le Brésil, le Canada, les États-Unis et la Chine) possèdent plus de la moitié de la superficie forestière totale. À peine un peu plus d'un tiers des forêts du monde (36%) sont dites primaires, à savoir d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas perturbés de façon significative.

Région de forêt, 2005

Source: Rapport de la FAO sur l'état des forêts dans le monde, 2007





DÉFORESTATION

La déforestation continue dans le monde entier, à un rythme alarmant de 13 millions d'hectares par an (selon le rapport de la FAO "L'état des forêts dans le monde en 2007"), soit une superficie supérieure à celle de toutes les forêts d'Allemagne. Il est estimé que la déforestation contribue actuellement environ pour 20% des émissions mondiales de CO₂, soit plus que le transport, et plus que le total des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. Afin de contrôler efficacement les changements climatiques, il est essentiel de mettre fin à la déforestation dans les vingt prochaines années, puis d'inverser le phénomène par le biais de plans d'afforestation ou de reforestation.

Environ 96% de la déforestation a lieu dans les régions tropicales. Les forêts tropicales, qui représentent à peu près la moitié des zones forestières du monde, offrent une multitude d'avantages économiques, environnementaux et sociaux, en plus de leur fonction de puits à carbone. À l'échelle mondiale, les forêts tropicales devraient donc être un axe majeur d'action internationale dans les années à venir.



3. Gestion durable et gestion multifonctionnelle des forêts

GESTION DURABLE DES FORÊTS

L'Union européenne a considérablement œuvré pour mettre en place des instruments, nouveaux ou améliorés, visant à promouvoir la protection et la gestion durable des forêts, notamment dans le cadre de programmes forestiers nationaux. La gestion durable des forêts peut contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques communautaires, y compris la compétitivité des industries de la filière bois, l'atténuation des changements climatiques, le développement rural, la préservation de la biodiversité, la protection (du feu et de la pollution) et la surveillance des forêts, ainsi que la garantie de la santé et de la bonne qualité du matériel forestier de reproduction.

La gestion durable des forêts peut être généralement définie comme la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes¹.

COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS

L'Union européenne est l'un des plus grands producteurs, négociants et consommateurs de produits forestiers au monde. La sylviculture et les industries apparentées englobent plusieurs secteurs de l'économie dont, par exemple: la fabrication de bois et de produits en bois et liège (à l'exception des meubles); la production de pâte, de papier et de carton; et l'imprimerie. En 2005, les industries de la filière bois en Union européenne employaient environ 3 millions de personnes dans 350 000 entreprises, soit un chiffre d'affaire de 380 milliards d'euros, avec une valeur ajoutée chiffrée à environ 116 milliards d'euros².

Les secteurs du bâtiment et du meuble sont d'autres utilisateurs importants de matériaux issus des forêts.

La récolte totale de bois d'œuvre et de bois de feu s'élevait à 454 millions de mètres cubes (m³) en 2005, soit 60% de la croissance nette annuelle de cette année. Ce chiffre signifie qu'en dépit de cette utilisation économique importante des produits forestiers, les ressources en bois de l'Union européenne, ainsi que la superficie forestière, augmentent plus rapidement qu'elles ne sont exploitées. Cependant, une partie de la croissance inutilisée peut se produire dans des forêts jeunes et dans des forêts difficiles d'accès.

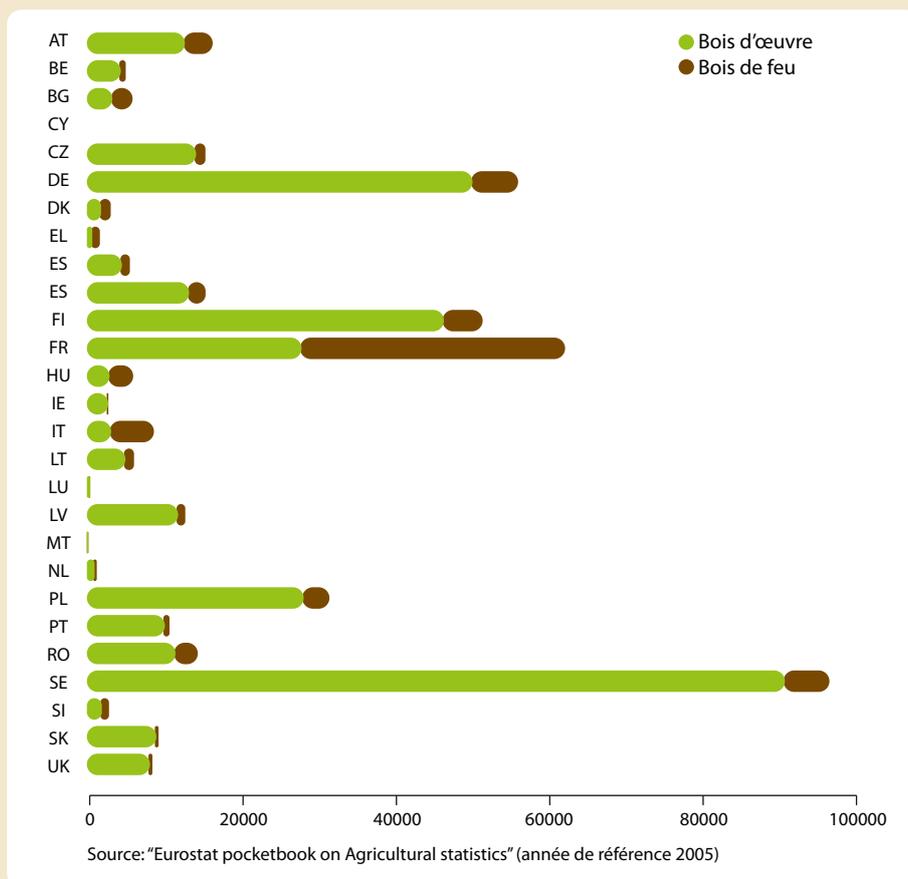
La valeur économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) est en hausse, mais ils n'ont souvent pas de valeur commerciale (bien que dans certaines régions européennes les PFNL fournissent davantage de revenus que les ventes de bois). Les PFNL contribuent à l'accueil de la biodiversité et l'aide à l'atténuation des changements climatiques, la cueillette de champignons, de fruits et de baies, le gibier, le miel, le liège, les produits médicinaux et les graines d'espèces d'arbres forestiers. Le liège est un important produit forestier en Union européenne, avec environ 1,7 millions d'hectares de forêts de chêne-liège, principalement en Ibérie, soit 80% de la production mondiale.

¹ Cette définition de la gestion durable des forêts dans le contexte européen a été adoptée par conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, Helsinki, 1993. Voir: www.mcpfe.org

² Source: Eurostat, Statistiques en bref 74/2008.



Graphique 3. Retrait des bois dans les États membres de l'Union européenne (1000 m³ liège exclus)



ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts peuvent contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique. Les végétaux absorbent le CO₂ à travers la photosynthèse et utilisent le carbone capté pour fabriquer de la matière organique. Le stockage du carbone organique dans les sols et dans la biomasse aérienne offre un potentiel considérable de suppression du CO₂ de l'atmosphère. Des quantités importantes de carbone peuvent également être accumulées et stockées par l'afforestation des terres agricoles, les systèmes d'agroforesterie et l'utilisation de pratiques de gestion forestière soucieuses du carbone.

Les forêts de l'Union européenne sont également touchées par les changements climatiques. Le réchauffement planétaire intensifiera probablement le risque de feux de forêt et de déprédateurs. À plus long terme, il influera sur les espèces d'arbres qui pourront pousser, sur la capacité de production de bois, ainsi que sur la biodiversité, avec des variations d'impact d'une région à une autre. Les événements météorologiques extrêmes, par exemple vents forts, tempêtes, vagues de chaleur prolongées, inondations et sécheresses, affecteront également les forêts de l'Union européenne. Au cours des dernières années, les forêts ont déjà été gravement endommagées par de fortes tempêtes, de plus en plus fréquentes. Au fil du temps, les changements climatiques risquent de compromettre la capacité des forêts européennes à remplir leurs fonctions économiques, sociales et écologiques.





FORÊTS, BIOMASSE ET ÉNERGIE

L'Union européenne a adopté une politique ambitieuse en matière d'énergie et de climat. Ses objectifs à l'horizon 2020 sont: une réduction de la consommation d'énergie de 20%, une réduction similaire des émissions de CO₂, et une augmentation parallèle de 20% de la part de renouvelables dans le bouquet énergétique de l'Union européenne.

Plus de la moitié de l'énergie renouvelable de l'Union européenne provient déjà de la biomasse, composée à 80% de biomasse de bois. Le bois peut jouer un double rôle important: celui de fournisseur de biomasse-énergie pour compenser les émissions de combustibles fossiles, et celui de matériau respectueux de l'environnement. La demande de bois par le secteur énergétique a récemment augmenté; hausse qui s'ajoute à celle de la demande des industries établies de transformation du bois. De nombreux experts estiment qu'une quantité significativement plus importante de bois issu des forêts européennes pourrait être mobilisée, par rapport à la situation actuelle. Cependant, le facteur-clé à prendre en compte est celui du coût d'une telle mobilisation.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'Union européenne a fait un pas important vers la préservation de la biodiversité à travers la création du réseau Natura 2000 (un réseau européen de sites de protection de la nature créé au titre de la directive "Habitats" 1992³). Près de 30% des sites Natura 2000 comprennent des habitats forestiers, et 30% contiennent des éléments boisés et des espèces apparentées.

DEUX DANGERS: LE FEU ET LA POLLUTION

Les mesures communautaires en appui de la protection des forêts contre les incendies et la pollution atmosphérique ont renforcé la coopération entre les pays de l'Union européenne dans ces domaines. Ces menaces restent cependant fort préoccupantes. Dans le bassin méditerranéen, les feux infligent plus de dégâts aux forêts que tout autre phénomène; entre 300000 et 500000 hectares de forêts et bois brûlent chaque année.

Même si la législation communautaire a donné lieu à une amélioration considérable de la qualité de l'air en Europe occidentale au cours des 20 dernières années, les dépôts de polluants atmosphériques (tels que la pluie acide⁴) restent problématiques dans les forêts européennes.

SANTÉ DES PLANTES

La santé des plantes et la qualité du matériel forestier de reproduction sont d'une importance vitale pour le bien-être des forêts de l'Union européenne. Au cours des dernières années, l'Union européenne a légiféré sur plusieurs aspects cruciaux de la commercialisation du matériel forestier de reproduction. Le bois importé de pays tiers peut parfois être une source de parasites et de maladies dangereux. Par conséquent, des dispositions rigoureuses ont été introduites pour palier ces risques.



³ Directive 92/43 du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L206 du 22.07.1992).

⁴ La pluie acide est un terme courant utilisé pour décrire les dépôts de composants acides humides (pluie, neige, brouillard et eau de nuages, buée) et secs (particules et gaz acidifiants).



4. Mise en place du Plan d'action de l'UE en faveur des forêts

Par le passé, l'Union européenne s'est préoccupée des questions liées à la forêt au coup par coup, utilisant le nombre limité d'instruments politiques disponibles dans un secteur principalement axé sur le marché et relevant de la compétence des gouvernements nationaux. Au fur et à mesure que la nécessité d'une démarche plus structurée s'est manifestée, notamment à la suite des élargissements de l'Union européenne qui en ont considérablement augmenté la superficie forestière, une série d'initiatives ont été mises au point, dont la plus significative est le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts⁵. Le Plan d'action en faveur des forêts est basé sur la Stratégie forestière de l'Union européenne, adoptée en 1998⁶.

En 1998, les ministres de l'Union européenne ont demandé à la Commission de leur soumettre un rapport, dans cinq ans, sur la mise en œuvre de la Stratégie forestière. Le rapport, diffusé en 2005⁷, soulignait qu'en dépit des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts de l'Union européenne, le contexte politique évoluait et de nouveaux problèmes s'étaient manifestés:

- la compétitivité et la viabilité économique de la gestion durable des forêts étaient soumises à des pressions croissantes sur le marché mondial;
- l'importance d'une bonne gouvernance pour la protection et la gestion durable des forêts, nécessitant des compétences et des efforts supplémentaires de la part des propriétaires et des gestionnaires des forêts;
- la nécessité d'améliorer la coopération intersectorielle, ainsi que la coordination entre la politique forestière et les autres domaines politiques concernant le secteur forestier.

Le Plan d'action en faveur des forêts est né de ce rapport. Il vise à fournir un cadre cohérent pour la mise en œuvre de mesures liées à la forêt, ainsi qu'à servir d'instrument de coordination entre les actions de l'Union européenne et les politiques forestières de ses 27 États membres. Le Plan d'action couvre une période de cinq ans à partir de 2007. Adopté en 2006, il englobe à la fois les actions communautaires liées à la forêt et celles relevant de la compétence des États membres en fonction de leurs conditions et de leurs priorités spécifiques. Les actions prévues se déclinent selon quatre objectifs principaux:

- Améliorer la compétitivité à long terme;
- Améliorer et protéger l'environnement;
- Contribuer à une meilleure qualité de vie;
- Encourager la coordination et la communication.

Le Plan d'action vise à contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus dans le respect des principes sous-jacents suivants:

- les programmes forestiers nationaux en tant que cadre approprié pour la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux forêts;
- les questions mondiales et intersectorielles dans la politique forestière, appelant à un davantage de cohérence et de coordination;
- la nécessité d'accroître la compétitivité du secteur forestier de l'Union européenne et d'améliorer la bonne gestion de ses forêts;
- le respect du principe de subsidiarité (à savoir, prescrivant une prise de décision aussi proche que possible du niveau opérationnel);
- des approches et des actions spécifiques correspondant aux différents types de forêts.

⁵ COM(2006) 302 final – voir http://ec.europa.eu/agriculture/fore/action_plan/com_fr.pdf;

⁶ JO C 56, 26.2.1999

⁷ Voir <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0084:FIN:FR:PDF>

5. Mise en œuvre du Plan d'action en faveur des forêts

Le Plan d'action en faveur des forêts définit quatre objectifs principaux (et contient 18 actions-clés). Afin de réaliser ces objectifs, la Commission européenne a élaboré le Programme de travail spécifique en collaboration avec les principaux intéressés. Ce programme est mis à jour annuellement en collaboration avec les États membres. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est l'instrument financier principal soutenant la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des forêts.

A. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ À LONG TERME

Afin d'améliorer la compétitivité à long terme du secteur forestier, et d'accroître l'utilisation durable des produits et services forestiers, le Plan d'action en faveur des forêts encourage l'innovation et les activités de recherche, ainsi que la formation des propriétaires et des travailleurs du secteur. Pour améliorer la compétitivité du secteur forestier, le Plan d'action propose également d'accroître l'exploitation des ressources forestières pour la production d'énergie. Une utilisation plus intensive du bois pour l'énergie pourrait ouvrir des marchés plus importants pour le bois de faible valeur et le bois de petite taille.

L'examen des effets de la mondialisation sur la viabilité du secteur forestier européen a déjà donné quelques indications de moyens d'améliorer la compétitivité à long terme. Une activité de recherche et de développement plus poussée devrait rendre le secteur forestier plus compétitif. L'échange et l'appréciation des expériences relatives à l'évaluation et à la commercialisation des produits forestiers non ligneux permettront de mieux comprendre l'évolution des technologies dans ce domaine.

Les mesures concrètes en vue de la réalisation de cet objectif comprennent l'organisation de plusieurs conférences réunissant les parties prenantes, à laquelle s'ajoutent divers projets pilotes dont une étude menée par le consortium dirigé par l'Institut forestier européen, en vue d'identifier les possibilités de commercialisation des produits forestiers non ligneux actuellement non commercialisés.

Ajouter de la valeur aux produits forestiers non ligneux

En décembre 2007, la Commission a lancé une étude sur le développement et la commercialisation des produits forestiers non ligneux. L'objectif principal était l'acquisition d'informations sur les meilleures techniques d'évaluation et de compensation concernant les produits forestiers non ligneux (PFNL). Elle cherchait à établir si le travail théorique des dernières années sur cette question avait été ou pouvait être traduit en programmes et mécanismes opérationnels pour le financement de la fourniture de PFNL. L'objectif final est d'établir la base d'une meilleure application des instruments économiques qui favorisent et soutiennent la fourniture de PFNL. Ces instruments viseraient à guider la gestion forestière au niveau de la fourniture de produits forestiers non ligneux d'intérêt public dans divers contextes sociaux et environnementaux.



B. AMÉLIORER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Le Plan d'action en faveur des forêts prévoit des mesures spécifiques pour aborder les changements climatiques et d'autres questions liées à la biodiversité. Il traite également de la protection des forêts et propose d'œuvrer vers l'amélioration du système européen de surveillance des forêts. Le Plan d'action facilitera également le respect par l'Union européenne de ses obligations au titre du protocole de Kyoto⁸. Parmi ses autres résultats positifs, il est prévu qu'il débouchera sur une meilleure connaissance des effets des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. La Commission européenne a lancé une étude sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

La réalisation de l'objectif européen visant à stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010 exigera des efforts tant au niveau de l'Union qu'à celui des États membres. De meilleures informations et une meilleure observation des forêts européennes sont essentielles à notre sensibilisation à l'état des écosystèmes forestiers. C'est pourquoi un Centre européen de données sur les forêts a été créé.

Le Plan d'action en faveur des forêts et les feux de forêt

Les feux de forêts sont la cause majeure de dégâts dans les pays du bassin méditerranéen. En 2007, au Portugal, en Espagne, en France, en Italie et en Grèce, le feu a détruit une superficie totale de 574 361 hectares de forêts, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne des 28 dernières années. Le nombre d'incendies était particulièrement élevé en Italie et en Grèce, représentant environ 79% de la superficie totale incendiée dans les cinq États membres. La superficie incendiée totale en Grèce est estimée à plus de 225 700 hectares. Les feux de forêt ont aussi été particulièrement violents durant l'été 2003, en raison de l'exposition des forêts à des conditions climatiques très chaudes et sèches. Au Portugal, par exemple, 400 000 ha ont été détruits par le feu.

L'Union européenne soutient les mesures de prévention des feux de forêt à travers des programmes de développement rural.

Dans ce contexte, le Système d'information sur les feux de forêt (EFFIS) est en cours de développement. EFFIS soutient les organes chargés de la protection des forêts contre le feu dans les pays de l'Union européenne. Il fournit également à la Commission européenne, au Parlement européen et autres intéressés, des informations actuelles et fiables sur les feux de forêt en Europe.

<http://effis.jrc.ec.europa.eu/>

C. CONTRIBUER À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Pour contribuer à une meilleure qualité de vie, le Plan d'action en faveur des forêts met en avant les dimensions culturelle et sociale des forêts et de la sylviculture. Il encourage l'éducation environnementale, souligne l'importance du rôle protecteur des forêts, et propose d'explorer le potentiel des forêts urbaines et périurbaines. Les activités d'éducation et d'information sont particulièrement importantes dans un contexte d'urbanisation accrue et d'éloignement concomitant des modes de vie ruraux.

Les efforts d'éducation et d'information environnementales permettront également de sensibiliser aux produits et services fournis par les forêts. Un accent plus prononcé sur l'établissement et la gestion de forêts urbaines et périurbaines devrait permettre à la sylviculture de mieux servir la société en fournissant des équipements et des services de loisirs et de prévention sanitaire.

⁸ Voir: <http://ec.europa.eu/environment/climat/kyoto.htm>



D. ENCOURAGER LA COORDINATION ET LA COMMUNICATION

Pour améliorer la coordination et la communication, le Plan d'action en faveur des forêts propose des mesures visant une coopération intersectorielle plus efficace afin d'équilibrer les objectifs économiques, environnementaux et socioculturels des politiques liées à la forêt. Le rôle du Comité permanent forestier⁹ est renforcé et l'échange d'informations entre la Commission européenne, les gouvernements de l'Union européenne et les autorités régionales est facilité.

Un meilleur échange d'informations et une meilleure communication sur les forêts et leur gestion devraient améliorer la disponibilité d'informations actuelles sur les ressources forestières et la sylviculture. Ces informations devraient également être plus facilement accessibles, tant pour les décideurs que pour les citoyens.

Un exemple concret d'activité relevant de cet objectif est celui du développement d'une plate-forme européenne d'information et de communication sur la forêt, qui sera incorporée au Centre européen de données sur les forêts. La Commission travaille également, de concert avec les États membres, aux questions liées à l'application de la politique de marchés publics aux produits dérivés du bois.

Marchés publics verts

Chaque année, les autorités publiques européennes dépensent l'équivalent de 16% du produit intérieur brut de l'Union européenne pour l'achat de biens, dont du matériel de bureau, des éléments de construction, des véhicules de transport, des services (entretien des bâtiments, services de transport, nettoyage et restauration) et des travaux. Les marchés publics peuvent façonner les tendances de la production et de la consommation. Une demande importante de biens "plus verts" de la part des autorités publiques créera ou élargira les marchés de produits et de services respectueux de l'environnement. Elle incitera ainsi les entreprises à développer des technologies environnementales.

Une utilisation plus durable des ressources naturelles et matières premières pourrait être bénéfique pour l'environnement tout comme pour l'économie dans son ensemble; en créant des opportunités pour les économies "vertes" émergentes.

Dans le cadre de son travail général dans le domaine des marchés publics verts, en vertu du Plan d'action en faveur des forêts, la Commission facilite l'échange d'expériences, avec et entre les États Membres, sur l'élaboration de lignes directrices pour les marchés publics dans plusieurs catégories de produits utilisant du bois ou dérivés de celui-ci.

⁹ Le CPF réunit les administrations forestières des États membres de l'Union européenne

6. Interaction entre le Plan d'action en faveur des forêts et les autres politiques communautaires

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La Politique de développement rural de l'Union européenne, à savoir le second pilier de la Politique agricole commune, vise à établir un cadre cohérent et durable pour l'avenir des zones rurales. Il s'agit entre autres de développer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de la sylviculture, d'aller au-delà de la production de denrées alimentaires et de matières premières, de gérer les zones rurales et de protéger l'environnement. Cela sous-entend la reconnaissance et l'encouragement des divers services rendus à la société par les agriculteurs et les propriétaires forestiers.

Ces dernières années, la politique de développement rural est l'instrument principal de mise en œuvre des mesures liées à la sylviculture. Le soutien financier de l'Union européenne aux mesures liées à la sylviculture dans le contexte du développement rural, à l'exclusion des aides financières apportées directement par les États membres, se chiffre à 4,8 milliards d'euros pour la période 2000-2006 (près de 10% du budget total pour le développement rural). On estime que les dépenses liées aux mesures concernant les forêts pendant la période 2007-2013 du programme de développement rural, du FEADER seul, pourraient atteindre 9 à 10 milliards d'euros (environ 10% de la contribution totale du FEADER aux mesures de développement rural).

Les objectifs du Plan d'action en faveur des forêts sont liés aux orientations stratégiques utilisées par les États membres pour établir leurs programmes de développement rural. Celles-ci comprennent, par exemple:

- une série de mesures visant la promotion du capital humain, le transfert des connaissances, l'innovation et la qualité de production dans les secteurs agricole et forestier;
- des mesures de protection et d'amélioration des ressources naturelles;
- une action visant à préserver les systèmes agricoles et forestiers de grande valeur naturelle¹⁰ et les paysages culturels dans les zones rurales d'Europe.

Développement rural et sylviculture: diversité des projets

Les pays de l'Union européenne élaborent leurs propres programmes de développement rural. Par conséquent, ceux-ci reflètent fidèlement la diversité régionale des forêts et de la sylviculture. Quelques exemples de diversité des projets inscrits aux programmes:

'Neighbour Wood Scheme' (Programme pour les bois voisins)

Offre d'équipements de loisirs dans les bois autour des villages et villes d'Irlande. L'objectif du projet était de restaurer et d'améliorer les espaces boisés en tant qu'équipements publics. Il faisait intervenir des groupes de citoyens de la localité, des organismes environnementaux et des administrations locales.

'Tietopuu' (Connaissance du bois)

Un projet finlandais reliant le secteur du bâtiment aux entreprises rurales qui fournissent les produits dérivés du bois. Il s'agissait de créer des réseaux d'entreprises rurales capables de servir une société de construction opérant à l'échelle nationale. En offrant des services de production, les entreprises rurales ont réussi à établir une coopération efficace avec les grands constructeurs.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la publication "Rural Success Story":

http://ec.europa.eu/agriculture/publi/rurdev/success_en.pdf

¹⁰ Les systèmes agricoles de grande valeur naturelle jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité et des habitats, ainsi que dans la protection du paysage et la qualité du sol.



Au titre de la politique de développement rural, des aides sont disponibles, entre autres, pour la première afforestation de terres agricoles, le premier établissement de systèmes d'agroforesterie sur des terres agricoles, et la première afforestation de terres non agricoles. Les paiements au titre de Natura 2000 peuvent dédommager les propriétaires de forêts privées des frais engagés et des revenus perdus. Des subventions sont également disponibles pour les actions de restauration et de protection du potentiel forestier.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le sixième programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne¹¹ a pour objectif la promotion de l'intégration des préoccupations environnementales dans toutes les politiques communautaires, ainsi qu'à contribuer au développement durable. Des projets liés à la forêt sont inclus dans plusieurs domaines prioritaires du Plan d'action pour l'environnement, dont le changement climatique; la nature et la biodiversité; l'environnement et la santé; la qualité de la vie; les ressources naturelles et les déchets.

Doté d'un budget de 2,14 milliards d'euros (pour la période 2007-2013), LIFE+¹² apporte un soutien spécifique au développement et à la mise en œuvre des politiques et législations communautaires en matière d'environnement. Etant donné qu'il couvre des projets liés à la forêt, la surveillance des forêts peut être soutenue par LIFE+.

PROJETS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Le Septième programme-cadre de recherche, couvrant la période 2007-2013, met davantage l'accent que par le passé sur la recherche répondant aux besoins de l'industrie européenne, afin d'aider cette dernière à être compétitive sur la scène internationale et à développer son rôle mondial prépondérant dans certains secteurs. La «Plateforme technologique du secteur forestier¹³» fournit un cadre aux parties prenantes pour l'élaboration de la feuille de route du secteur forestier en matière de recherche et développement.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

En décembre 2005, la Commission européenne a adopté un Plan d'action pour la biomasse (PAB¹⁴) en vue d'accroître l'utilisation de l'énergie issue de la sylviculture, de l'agriculture et des déchets. Le PAB réduirait la dépendance européenne de l'énergie importée, diminuerait les émissions de gaz à effet de serre, protégerait l'emploi dans les zones rurales et étendrait la prépondérance technologique de l'Union européenne dans ces secteurs. Il invite également les États membres à élaborer des plans d'action pour la biomasse nationaux. L'activité du Plan d'action en faveur des forêts en matière de biomasse forestière est étroitement liée aux mesures correspondantes contenues dans le PAB.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

En février 2008, la Commission a adopté un plan en 19 points, en complément du Plan d'action en faveur des forêts. Ce plan traite des difficultés de la filière bois dans l'Union européenne¹⁵ et étudie les moyens de l'aider à rester compétitive dans un marché de plus en plus mondialisé. L'accès aux matières premières à des prix concurrentiels, le rôle stratégique du secteur dans la lutte contre les changements climatiques et l'innovation sont parmi les principaux sujets abordés dans le plan et liés au programme de travail du Plan d'action en faveur des forêts.

¹¹ Voir: <http://ec.europa.eu/environment/newprg/index.htm>

¹² Voir: <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>

¹³ Voir: <http://www.forestplatform.org/>

¹⁴ COM(2005) 628 final, Communication de la Commission du 7 décembre 2005 – Plan d'action dans le domaine de la biomasse (JO C 49 du 28.02.2005).

¹⁵ Voir: http://ec.europa.eu/enterprise/forest_based/com2008_113_en.html

7. Les responsabilités de l'Union européenne au niveau mondial

L'UNION EUROPÉENNE: UN ACTEUR MAJEUR

L'Union européenne est un acteur de premier rang dans de nombreux organes internationaux au sein desquels les problèmes relatifs aux forêts sont débattus et les actions convenues. Elle adopte une position particulièrement ferme sur les sujets liés à la durabilité, à la biodiversité et au changement climatique.

La dimension internationale

Les conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe (CMPFE)

Regroupant 40 membres, la CMPFE est devenue un processus politique bien établi, en vertu duquel les pays européens et l'Union européenne ont élaboré des orientations exhaustives en matière de politique forestière et renforcé la coordination et la coopération sur les questions relatives aux forêts. À l'échelle mondiale, la CMPFE est l'un des mécanismes politiques régionaux les plus puissants pour la discussion de questions forestières. Son objectif principal consiste à développer une meilleure connaissance commune des questions de protection et de gestion durable des forêts en Europe.

Le Forum des Nations unies sur les forêts

L'Union européenne participe activement au débat international et aux négociations sur les questions forestières dans le cadre du Forum des Nations unies sur les forêts. L'objectif principal de ce forum consiste à promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts, ainsi qu'à renforcer l'engagement politique au long terme vis-à-vis de cet objectif.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) et son Protocole de Kyoto

Étant donné que les forêts jouent un rôle important dans le cycle du carbone et ont le plus haut niveau de séquestration de carbone de tous les écosystèmes terrestres, leur existence est déterminante dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi le travail de la CNUCC est-il pertinent pour la politique forestière communautaire.

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

La CDB est une convention internationale établie par les Nations unies dans le but de préserver la diversité biologique mondiale. Les forêts abritant la plus grande partie de la biodiversité terrestre mondiale, les objectifs de la CDB s'appliquent directement à la gestion durable des forêts.

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCDD)

Les arbres et les forêts sont au cœur du rôle de l'UNCDD dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, ainsi que de ses objectifs liés à la réduction de la pauvreté. L'UNCDD fournit un cadre dans lequel les forêts peuvent être envisagées en relation avec d'autres formes d'utilisation du sol, telles que les pâturages et l'agriculture.

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

L'OIBT est une tribune pour le dialogue politique entre les pays membres producteurs et consommateurs (environ 50) sur la gestion durable des forêts tropicales et le commerce du bois tropical. L'Union européenne est partie à l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La CITES est une convention internationale dont l'objectif est de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie. Vingt-sept espèces d'arbres sont actuellement inscrites sur les listes de la CITES.



L'UNION EUROPÉENNE ET LE RESTE DU MONDE

L'Union européenne est un acteur important de la coopération en matière de forêts et de sylviculture. En plus de son rôle dans le commerce international des produits forestiers, elle assure la promotion d'une sylviculture durable et d'une bonne gouvernance forestière. L'Union européenne cherche à lutter contre l'abattage illicite par le biais de son Plan d'action pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)¹⁶. Un système de permis FLEGT pour la surveillance et le contrôle des importations de bois dans l'Union européenne a suivi. L'Union européenne utilise également ses programmes de coopération pour améliorer la gestion durable des forêts dans les pays en développement, et pour les aider à protéger et à mieux utiliser leurs ressources.

Le Plan d'action en faveur des forêts et la mondialisation

Une étude récente par la Commission européenne constate que la mondialisation a favorisé le développement du secteur forestier de l'Union européenne. De 1985 à 2005, l'Union européenne a sensiblement augmenté sa part d'exportations mondiales sur l'ensemble des catégories de bois d'œuvre industriel, de sciages, de panneaux à base de bois, de papier journal, de papier d'impression et de papier d'écriture. Elle a toutefois perdu du terrain dans les secteurs de la pâte, du papier et du carton.

L'étude constate également que le savoir-faire, la qualité, la logistique, les institutions, etc. permettent de mieux définir la position compétitive dans un monde globalisé. Le développement mondial de la bioénergie est considéré comme essentiel et devrait être encouragé par les politiques européennes. Un approvisionnement plus restreint en bois, la demande du secteur énergétique et l'accroissement de la demande dans les économies émergentes pourraient entraîner une hausse importante de la demande de matières premières issues des forêts et de produits forestiers industriels entre 2005 et 2030.

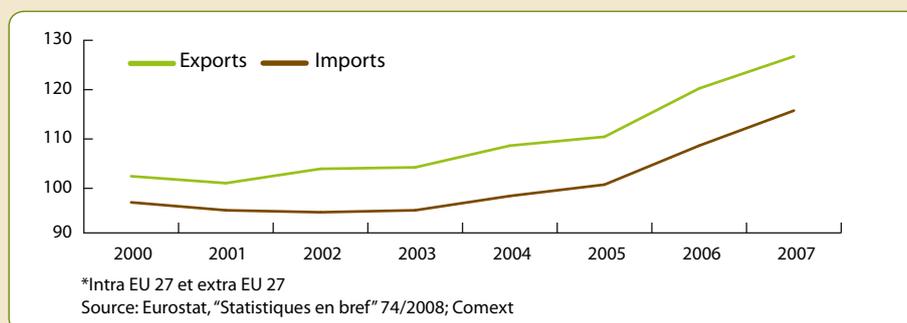
Le rapport d'étude est disponible sur:

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/external/viability_forestry/index_en.htm

COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS

Le commerce international des produits forestiers est en progression. L'Union européenne est l'un des plus grands négociants et consommateurs de produits forestiers au monde, et un exportateur net dans l'ensemble. Le commerce extérieur en produits de la filière bois de l'UE des 27 a connu une forte croissance de 2000 à 2007, notamment les trois dernières années de cette période. Ses principales destinations d'exportation étaient les États-Unis (11% du total), la Suisse (11%) et la Russie (10%). Les importations de produits vers l'Union européenne provenaient de Chine (15%), des États-Unis (14%) et du Brésil (11%). L'excédent commercial de l'Union européenne en produits de la filière bois a augmenté pendant cette période, atteignant un pic de 8,5 milliards d'euros en 2006, les exportations de pâte et de papier dépassant largement la valeur des importations de produits en bois et dérivés du bois.

Graphique 4. Total* des exportations et des importations de la filière bois, de 2000 à 2007 (en milliards d'euros)



¹⁶ Site internet FLEGT: <http://ec.europa.eu/environment/forests/flegt.htm>

8. Une question de travail d'équipe

L'élaboration de mesures communautaires liées au secteur forestier est depuis longtemps caractérisée par une coopération et une interaction étroites entre la Commission européenne, les responsables des gouvernements nationaux et les parties prenantes.

CONTRIBUTION DES PARTIES PRENANTES AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES FORÊTS

La rédaction du Plan d'action en faveur des forêts a nécessité de nombreuses consultations avec les États membres et les parties prenantes, ainsi qu'une certaine coopération interdépartementale au sein de la Commission. Le Comité forestier permanent a été consulté à plusieurs reprises. Il a établi trois groupes de travail thématiques consacrés aux objectifs stratégiques et aux actions individuelles à prendre en compte dans le Plan d'action en faveur des forêts.

Le Groupe consultatif "Forêts, y inclus liège" a été consulté à plusieurs occasions. Il comprend des représentants des organismes propriétaires de forêts (publics et privés), des organes de recherche, de la filière bois, des ONG environnementales, des syndicats forestiers, des négociants et des groupes de consommateurs. Plusieurs autres parties prenantes, dont celles de la société civile, ont apporté des contributions individuelles.

LE COMITÉ PERMANENT FORESTIER (CPF)

Consulté aux stades de la préparation du Plan d'action en faveur des forêts, le CPF veille également au bon fonctionnement du Plan d'action dans la pratique, facilite les échanges d'expérience, le partage d'informations, le renforcement de la coopération entre le CPF et les parties prenantes, et la préparation de recommandations sur des sujets spécifiques.

APPORTS D'AUTRES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

D'autres institutions de l'Union européenne ont contribué à la préparation du Plan d'action en faveur des forêts, sous forme d'opinions et de rapports. Plus particulièrement, le rapport du Parlement européen sur la mise en œuvre de la stratégie forestière de l'Union européenne formulait une série claire de recommandations sur le contenu et la portée du Plan d'action¹⁷. Il soulignait, ainsi que d'autres rapports, l'importance des forêts, de la sylviculture et des industries de la filière bois dans l'Union européenne. Le Comité des régions de l'Union européenne et le Comité économique et social européen interviennent eux aussi de près dans les questions et politiques relatives au secteur forestier.



¹⁷ Voir: http://www.europarl.europa.eu/facts/4_2_0_fr.htm

9. Le Plan d'action en faveur des forêts et le public

Le public a accès à presque toutes les forêts et autres zones boisées de l'Union européenne. L'espace disponible pour les loisirs et autres activités liées à l'environnement naturel est en augmentation. Les forêts fournissent des sites pittoresques et culturels pour des activités sociales et environnementales, telles que la cueillette de champignons et de fruits rouges, la chasse et le tourisme. Il s'agit ici d'une des principales raisons pour lesquelles les forêts sont importantes pour tous les citoyens et sont considérées comme remplissant de nombreuses fonctions.

Les membres du Parlement européen (les représentants des citoyens de l'Union européenne élus au suffrage direct) ont toujours joué un rôle majeur dans l'élaboration des mesures forestières, au travers de débats et d'opinions sur les propositions d'amélioration des activités communautaires, ainsi qu'en commanditant des études détaillées sur diverses questions liées à la forêt.

Dans l'ensemble, la contribution des forêts à la qualité de vie des citoyens de l'Union européenne ne devrait pas être sous-estimée. Les pays possédant le plus faible couvert forestier indiquent que, pour eux, l'afforestation reste un objectif nécessaire afin que leurs citoyens puissent bénéficier des produits et services fournis par les forêts.



10. Le Plan d'action en faveur des forêts: une histoire positive

L'activité de l'Union européenne et de ses États membres dans le secteur forestier est une "bonne nouvelle". Le Plan d'action en faveur des forêts vise à y contribuer en encourageant toutes les parties à œuvrer de concert et à communiquer les aspects positifs de la sylviculture. Le Plan d'action en faveur des forêts est en vigueur et opérationnel; il fait partie d'un processus dynamique et sera adapté aux défis futurs. Bien qu'il couvre une période de cinq ans (2007-2011), une évaluation à mi-parcours sera effectuée en 2009, et une évaluation finale en 2012.

Le Plan d'action est avant tout un cadre pour des activités conjointes des pays de l'Union européenne et de la Commission européenne. Sa réussite repose sur une collaboration efficace et étroite entre tous les intervenants.

UNE VISION À LONG TERME

L'adoption du Plan d'action en faveur des forêts a marqué une étape importante vers la création d'une plus grande cohérence politique dans le secteur forestier. En 1998, la Stratégie forestière établissait un cadre global pour les activités liées à la forêt, que le Plan d'action en faveur des forêts a transformé en un processus plus dynamique et mieux orienté, capable de répondre efficacement aux défis émergents. Ces défis seront considérables.

Les forêts sont extrêmement importantes pour tous les citoyens de l'Union européenne, et pas seulement pour ceux qui vivent et travaillent autour. Un objectif majeur du Plan d'action en faveur des forêts consiste à mieux communiquer avec les professionnels et le public pour les sensibiliser, mais surtout pour stimuler la participation à la gestion proactive de nos forêts et en garantir les avantages multiples.

11. Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/agriculture/fore/index_en.htm

Direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/enterprise/forest_based/index_en.html

Direction générale de l'environnement de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/environment/forests/home_en.htm

Système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS)
<http://effis.jrc.it>







Commission européenne
Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural

<http://ec.europa.eu/agriculture/>



Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne

Un nouveau numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

*Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00800 ou facturent ces appels.

